

LA SANTÉ PUBLIQUE
EN ACTION(S)

PRÉVENIR

et prendre en charge
les risques psychosociaux
chez les travailleurs
indépendants



PRESSES
DE L'EHESP

PRÉVENIR

et prendre en charge les risques psychosociaux chez les travailleurs indépendants

DÉFINITIONS

Travailleurs indépendants : catégorie particulière de travailleurs en raison de leur statut (absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique permanent à l'égard d'un donneur d'ordre) et de l'hétérogénéité de leurs métiers (artisans, commerçants et professions libérales). Ils représentent 10 % de la population active. Constitués majoritairement d'hommes, la moyenne d'âge des travailleurs indépendants s'élève à 46 ans (Haut Conseil du financement de la protection sociale, 2016).

Risques psychosociaux : « risques professionnels d'origine et de nature variées qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et qui ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des entreprises » (source : ministère du travail). On les appelle « psychosociaux », car ils sont à l'interface de l'individu et de sa situation de travail.

PROBLÉMATIQUE/ENJEUX

La santé des travailleurs indépendants constitue une problématique négligée des questions de santé publique et de santé au travail. Pourtant, cette population est exposée à des risques professionnels, notamment psychosociaux, du fait de l'environnement contraint (incertitude économique, concurrence, obligations administratives, isolement lié à leur statut...) dans lequel ils évoluent alors même que leur santé revêt un enjeu majeur pour leur activité.

Les politiques publiques n'ont pas su appréhender cet enjeu sociétal et seules quelques actions, incomplètes et insuffisamment coordonnées, ont émergé. L'analyse de la littérature et des entretiens menés durant cette étude permettent de dégager trois axes de réflexion afin d'apporter une réponse adaptée à ce problème de santé publique. Les recommandations formulées visent tout d'abord à renforcer la connaissance de cette population, puis de valoriser et coordonner les initiatives existantes, dans le but de construire, *in fine*, une réelle politique de prévention et de prise en charge des risques psychosociaux pour les travailleurs indépendants.

EN PRATIQUE

« On n'a pas le droit d'être malade », indique un artisan. On observe ainsi que les travailleurs indépendants n'ont pas conscience de leurs fragilités : « la santé passe au dixième plan » alors qu'elle constitue « le premier capital immatériel de l'entreprise ». À ce titre, les risques psychosociaux sont d'autant plus importants à étudier qu'ils peuvent conduire à des arrêts de travail longs et entraîner un risque pour la survie de l'entreprise. Or, les politiques de santé publique relatives à la prévention et à l'accompagnement des risques psychosociaux pour les travailleurs indépendants sont absentes : « Il n'existe rien, ils se sentent délaissés », rapporte un conseiller en assurance. S'il existe des initiatives locales, comme l'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (APESA) (un dispositif innovant pour les travailleurs indépendants en souffrance mais qui n'est pas déployé sur l'ensemble du territoire), cette problématique nécessite la mise en place d'une politique publique de prévention et d'accompagnement coordonnée. Une psychologue de l'observatoire Amarok (association s'intéressant à la santé physique et mentale des travailleurs non-salariés) insiste sur le fait qu'« il faut faire de la promotion de la santé, donner de l'information et des conseils pratiques ».

RECOMMANDATIONS

Proposition n° 1 : Développer la connaissance sur les travailleurs indépendants. La catégorie des travailleurs indépendants est peu étudiée et les représentations préconçues de celle-ci doivent être déconstruites en augmentant les données statistiques et sociologiques, grâce à un soutien renforcé de la recherche notamment. Il convient également de former les acteurs chargés de l'accompagnement des travailleurs indépendants à leurs particularités afin de créer une relation de confiance et de les positionner en vecteurs de la prévention des risques psychosociaux.

Proposition n° 2 : Coordonner et pérenniser les initiatives plurielles destinées aux travailleurs indépendants existantes. La mise en place d'un service de santé au travail ciblé apparaît indispensable pour suivre les travailleurs indépendants et prévenir les risques psychosociaux. De plus, face aux dispositifs d'accompagnement existants, mais insuffisamment utilisés et coordonnés, la création d'une plateforme nationale dédiée permettrait un accueil et une orientation des travailleurs indépendants en fonction de leurs besoins. La coordination de ce dispositif pourrait être facilitée par la mise en place d'une politique publique destinée à la prévention des risques psychosociaux des travailleurs indépendants.

Proposition n° 3 : Créer un dispositif de prévention et d'accompagnement tout au long de la vie pour les travailleurs indépendants. Afin de soutenir les travailleurs indépendants à l'entrée dans l'entrepreneuriat et de développer des actions de prévention aux risques psychosociaux, il est préconisé d'enrichir la formation initiale et d'offrir un kit d'entrée dans l'entrepreneuriat. Cet accompagnement devra être poursuivi durant toute la vie de l'entreprise. Des actions telles que le développement de campagnes de communication ciblées sur la prévention des risques psychosociaux, la création d'une journée nationale de la santé de l'entrepreneur ou encore l'incitation au développement des réseaux d'entrepreneurs, *via* éventuellement une application numérique, doivent ainsi être conduites.

3 IDÉES CLÉS À RETENIR

- 1 Les travailleurs indépendants sont exposés à de nombreux risques psychosociaux alors que la santé est une condition majeure de leur activité.
- 2 L'exposition des travailleurs indépendants aux risques psychosociaux vient interroger la réponse apportée à cette problématique par les dispositifs existants.
- 3 Une politique publique de prévention et d'accompagnement constituerait l'aboutissement de la prise de conscience des enjeux de santé publique et économiques spécifiques aux travailleurs indépendants.

Pour aller plus loin

Torres O., *La santé du dirigeant*, De Boeck, 2012.

INSERM, « *Stress au travail et santé – Situation chez les indépendants* », Éditions INSERM, coll. « Expertise collective », 2011.

Haut Conseil du financement de la protection sociale, « *La protection sociale des non-salariés et son financement* », 2016.

Binné M., Douillard J.-L., Fèvre M., *La souffrance de l'entrepreneur. Comprendre pour agir et prévenir le suicide*, Presses de l'EHESP, 2018.

➤ **Module interprofessionnel de santé publique (MIP) 2018**

« **La santé des travailleurs indépendants, quels enjeux pour quelles perspectives ? – Une population confrontée aux risques psychosociaux : une problématique méconnue** », dirigé par Marick Fèvre.

Les auteurs

Isabelle AUGER (DS), Céline CAPIN (DESSMS), Emmanuelle DA COSTA (AAH), Timothée FIAT (IES), Mathilde FILS (DH), Apolline HUNAUT (DH), Nathalie LEROUX (DH), Fabienne MARIE-ROSE dite CETOUTE (AAH), Annabelle PILLENIERE (AAH).

Note de synthèse sélectionnée par un jury composé de l'éditeur, de la direction de recherche de l'EHESP, de Jean-Marie André, Olivier Blanchard, Lydia Lacour et Emmanuelle Leray.

Module interprofessionnel de santé publique
(MIP) 2018

Conception/Réalisation : Presses de l'EHESP.
© 2018, Presses de l'EHESP.